

Décembre 2005

**NOTE DE CADRAGE EMPLOI  
2004**

**OBSERVATOIRE  
EMPLOI  
FORMATION**

BRANCHE PROFESSIONNELLE DES CENTRES SOCIAUX, DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE ET DES ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

## INTRODUCTION

Comme lors des éditions 2001 et 2003, cette publication offre un état des lieux de la situation de l'emploi dans la branche des centres sociaux, des établissements d'accueil petite enfance, et des associations de développement social local.

Cette étude est le résultat de l'analyse des bases de données d'Habitat Formation et du SNAECSO de l'année 2004. La base de données d'Habitat Formation est constituée de la quasi-totalité (95%) des structures de la branche et fournit des informations globales sur les structures adhérentes (masse salariale, répartition par sexe, type de contrat, etc.). Celle du SNAECSO est composée des réponses de 53% des structures adhérentes au syndicat. Elle fournit des informations, non seulement par structures, mais également par salariés (plus de 16 000 salariés composent ainsi cette base).

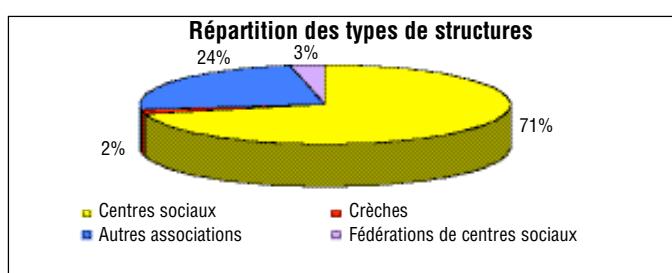
La cohérence du recueil et du traitement des données entre 2003 et 2004 va permettre d'esquisser les évolutions des grands indicateurs en matière d'emploi.

## TAILLE ET STRUCTURE DE LA BRANCHE

Le nombre de salariés<sup>1</sup> dans les 1 300 associations (qui gèrent elles-mêmes environ 1 500 équipements) de la branche des centres sociaux et des associations de développement social local est estimé, en 2004, à un peu plus de 45 000<sup>2</sup>. Les effectifs en équivalent temps plein (ETP) sont quant à eux estimés à 14 500 (soit une augmentation de 7% des effectifs ETP entre 2003 et 2004).

Le nombre global d'associations appartenant à la branche s'est accru de 18% en trois ans (dont 4% d'augmentation entre 2003 et 2004).

La masse salariale de la branche est estimée à 280 millions d'euros, soit une moyenne de 215 000 € par association<sup>3</sup>. Entre 2003 et 2004, l'augmentation de la masse salariale par association est de l'ordre de 7%.



Source : Base Habitat Formation 2004 et SNAECSO 2004

- 1050 Centres sociaux
- 40 Fédérations de centres sociaux
- 335 Crèches et associations de développement local, soit 26% du total des structures adhérentes.

Comme l'année précédente, nous étudierons séparément les salariés en CDD dont le contrat se réfère à l'annexe 4 de la Convention Collective Nationale et/ou les salariés en CDD des Centres de Loisirs Sans Hébergement. Ils sont estimés à plus de 13 000, soit un peu plus du quart de l'ensemble des personnes physiques employées sur l'année par la branche

Les données suivantes ne concerneront donc que les 32 000 salariés de la branche (hors salariés en CDD des CLSH et/ou de l'annexe 4).

<sup>1</sup> On parle de personnes physiques (PP) qui ont été employées par les structures une certaine période dans l'année.

<sup>2</sup> On estime le risque d'erreur à 4% soit plus ou moins 1 800 personnes.

<sup>3</sup> L'intervalle de confiance (avec une marge d'erreur à 5%) est compris entre 204 000 et 226 000 euros.

Les associations de la branche emploient en moyenne 25 salariés<sup>4</sup> (30 dans les centres sociaux, 5 dans les fédérations, 12 dans les crèches et 15 dans les autres associations). Les effectifs moyens sont restés stables entre 2003 et 2004. Si nous nous intéressons aux équipements associatifs, et non plus aux structures adhérentes (un adhérent peut regrouper plusieurs équipements), les effectifs moyens passent alors de 25 à 21 salariés par équipements, et de 30 salariés pour les multi-gestionnaires à 24 salariés en moyenne dans les autres centres sociaux.

Les effectifs en équivalent temps plein sont, comme en 2003, de 10 salariés par associations adhérentes.

#### Répartition des associations selon les effectifs en personnes physiques et en ETP (en %)

Effectifs en pers. physiques	%	ETP	%
Moins de 10	23,3	Moins de 5	27,5
[10; 20[	26,5	[5; 10[	37,6
[20; 30[	23,5	[10; 15[	18,0
[30; 50[	15,4	[15; 20[	8,1
50 et plus	11,3	20 et plus	8,8
	100		100

Source : Base SNAECOS 2004

Lecture : 23,3% des associations emploient moins de 10 salariés, et 27,5% des associations emploient moins de 5 ETP.

Les moyennes de 25 salariés et de 10 ETP par association cachent une grande diversité des situations : une association sur deux emploie moins de 20 salariés et près des deux tiers emploient moins de 10 ETP.

## **LES SALARIÉS DE LA BRANCHE**

**73% des salariés de la branche sont des femmes.** La quasi-totalité des salariés des crèches sont des femmes (97%), tandis qu'elles représentent 73% des salariés des centres sociaux et des autres associations.

**L'âge moyen des salariés de la branche est de 36 ans** (37 ans pour les femmes contre 35 ans pour les hommes).

**Dans la branche, plus de 6 salariés sur 10 occupent des postes liés à l'animation** (animateurs, assistants d'animation, et intervenants techniques).

Les centres sociaux emploient davantage d'animateurs que les autres associations, et particulièrement plus que les crèches (37% contre 64% dans les centres sociaux). Ces dernières compensent évidemment la faible part de salariés de l'animation, par une proportion très élevée d'emplois dans le secteur de la petite enfance (42% contre 7% dans l'ensemble des associations).

#### Répartition des salariés personnes physiques (PP) selon le poste et le type de structures (en %)

	Femmes	Hommes
Direction / Encadrement	6,5	11,3
Animation	58,3	71,4
Personnel administratif	14,7	3,8
Petite enfance	10,1	0,3
Personnel de service	10,4	13,2
	100	100

Source : Base de données SNAECOS 2004

<sup>4</sup>Salarié en tant que personne physique, donc comme précédemment, dès que la personne a été salariée dans le centre, même pour un temps très court.

Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes dans les postes de direction et d'animation, et ces dernières sont proportionnellement plus nombreuses dans les emplois du secteur de la petite enfance, et les postes administratifs.

Lorsqu'on observe le détail des postes, on constate que l'emploi repère « direction » regroupe divers types de directeurs : directeur de structure, directeur adjoint, responsable de halte garderie, responsable de services financiers, etc. Les disparités hommes/femmes ne sont pas les mêmes selon le type de postes : alors que les femmes ne représentent que 51% des directeurs de centre, leur part s'élève à 75% chez les directeurs adjoints, 82% chez les responsables de services financiers, et 97% chez les responsables de haltes garderie.

**La branche compte 6% de cadres (9% parmi les hommes et 5% parmi les femmes).**

## L'EMPLOI DANS LA BRANCHE

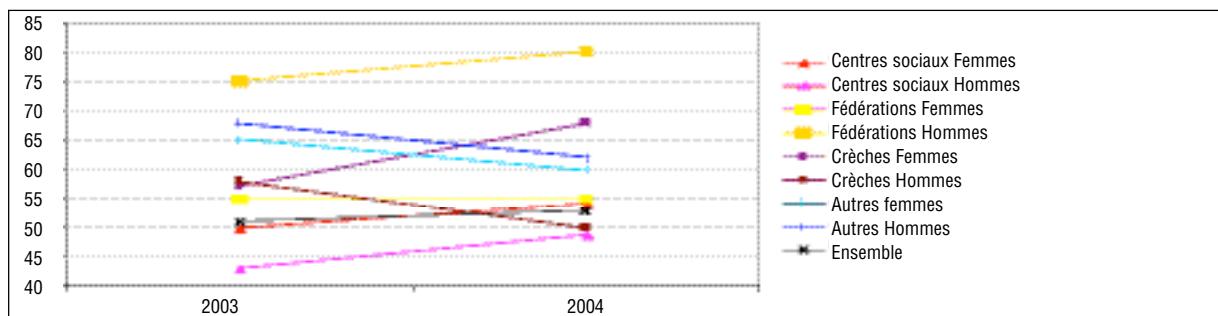
**La moitié des salariés de la branche est en contrat à durée indéterminé et 30% des salariés travaillent à temps plein. Ainsi, les salariés en CDI temps plein représentent 23% des salariés de la branche, et sont estimés à près de 7 500.**

En dehors de la part de CDI qui s'est légèrement accrue (de 51% à 53%), ces proportions globales sont restées stables entre 2003 et 2004.

**Les hommes travaillent davantage à temps plein que les femmes (37% contre 27%) et les femmes travaillent davantage à temps partiel (63% contre 53%).** Nous observons une légère augmentation de la proportion de femmes engagées à temps plein (de 25% en 2003 à 27% en 2004). Les emplois à temps plein sont beaucoup moins fréquents dans les crèches (26%) et les centres sociaux (29%) que dans les « autres » associations (37%).

La part des salariés à temps plein dans les centres sociaux a connu un accroissement léger (de 27% à 29%) tandis que celle des salariés des « autres » associations a, à l'inverse, diminué (de 48% à 37%)

Evolution de la part des salariés en CDI selon le sexe et le type d'associations (en %)



Source : Base SNAECSO 2004

Note : Les effectifs des crèches et des fédérations sont trop faibles pour permettre de valider les évolutions entre 2003 et 2004

**53% des salariés de la branche sont en contrat à durée indéterminée.** Dans les centres sociaux, les femmes sont embauchées davantage en CDI que les hommes (54% contre 48%).

**La proportion de salariés en CDI s'est accrue**, entre 2003 et 2004, **dans les centres sociaux**, aussi bien parmi les hommes que les femmes (de 43% à 49% chez les hommes et de 50% à 54% chez

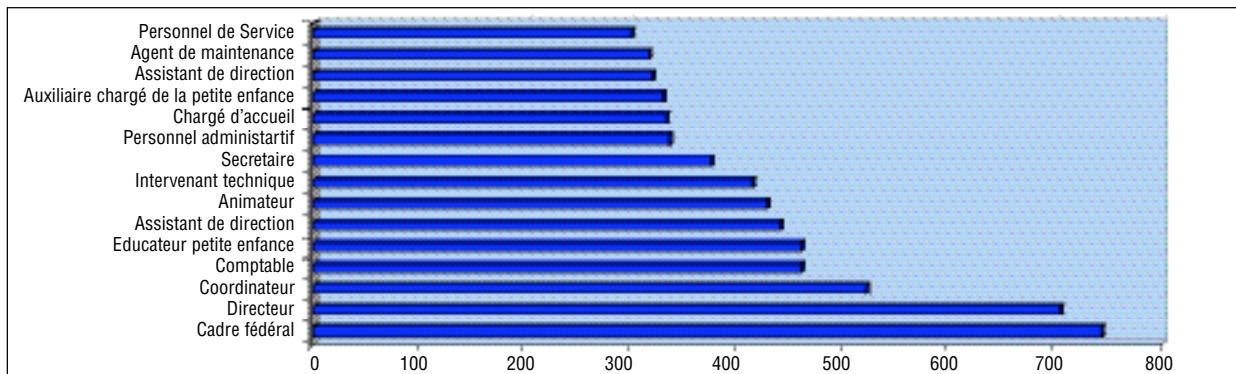
les femmes), tandis qu'elle diminuait dans les « autres » associations (de 60% à 65% parmi les hommes et de 68% à 62% parmi les femmes)<sup>5</sup>.

La proportion de salariés en CDI temps plein n'atteint que 19% dans les crèches et 21% dans les centres sociaux, alors qu'elle s'élève à 38% dans les « autres » associations

**Les contrats aidés concernent un cinquième des salariés de la branche (19% des femmes, et 25% des hommes). La proportion de contrats aidés a diminué de 16% en un an** : en effet, malgré l'augmentation du nombre de salariés de la branche, l'effectif de salariés en contrats aidés a diminué de près de 5% entre 2003 et 2004. Les salariés en contrats aidés restent toutefois très importants parmi le personnel de service où ils sont près de 50% et tout particulièrement chez les agents de maintenance où 63% des salariés sont en contrats aidés.

En dehors des contrats de professionnalisation (presque inexistant dans la branche), ce sont tous les types de contrats aidés qui ont diminué en un an.

Pesée moyenne selon les emplois repères (en nombre de points)



**Le salaire horaire brut moyen est de 10,7 €<sup>6</sup> (soit une pesée de 400 points).** Il varie selon les nomenclatures : de 7,8 € pour le personnel de service à 19,7 € pour les cadres fédéraux.

La rémunération moyenne est sensiblement plus élevée dans les fédérations (14,8 €), que dans les autres associations (12,8 €), les centres sociaux (10,4 €) et les crèches (9,7 €).

Le salaire horaire brut est de 11,3 € en moyenne pour les hommes et 10,5 € pour les femmes. La différence de salaires entre hommes et femmes est faible dans la branche, (le salaire moyen des femmes est inférieur de 7% à celui des hommes contre 20% dans l'ensemble du secteur privé et semi public).

## CONCLUSION

La situation de la branche en matière d'emploi a très peu évolué en un an. Les évolutions des indicateurs d'emploi résultent de phénomènes structurels et conjoncturels qui se mesurent généralement sur le long terme.

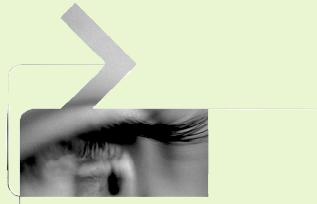
Nous pouvons noter toutefois que la branche se développe progressivement en volume :

- ❑ les effectifs de l'ensemble des salariés ont augmenté de 7%.
- ❑ les effectifs des salariés de la branche (hors CDD annexe 4 et CLSH) se sont accrus de 11%.
- ❑ la masse salariale globale a progressé de 12%.

La structure des salariés évolue également : une légère augmentation de la part de salariés en contrat à durée indéterminée apparaît, ainsi qu'une diminution des salariés en contrats aidés. L'analyse des données des prochaines années nous permettra de savoir s'il s'agit de tendances qui se profilent, ou uniquement d'une remise à niveau par rapport à 2003 (année qui semblait marquée par un léger fléchissement de l'emploi).

<sup>5</sup> Les évolutions ne sont pas significatives dans les crèches et les fédérations en raison des faibles effectifs

<sup>6</sup> 90% des salaires horaires bruts se situent entre 7,6 € et 17,6 €.



**CONTACT :**

**SNAEC SO - CPNEF**

18/22 avenue Eugène Thomas  
94276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex

Emmanuel Bachelier, Chef de projet formation  
Béatrice Thiphaine, Chargée d'études statistiques  
tél : 01 58 46 13 52  
fax : 01 58 46 13 46  
email : [observatoire@snaecso.com](mailto:observatoire@snaecso.com)